

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Création de la charte du bon usager

N° action : 71

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.4. Tourisme et patrimoine
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation

Description de l'action :

- Contexte

Une fois le Parc national créé, il deviendra nécessaire que chacun puisse bien en identifier le territoire. En outre, il est nécessaire de poser un cadre d'accueil qui présente les bases du bien vivre et de la bonne conduite sur le territoire, en mettant l'accent sur le respect de la nature. Par exemple, les visiteurs et citoyens seront invités à conserver leurs éventuels déchets avec eux, à l'exception des déchets verts qui pourront rejoindre les bacs à composts disposés notamment à proximité des aires de bivouac. En effet, le constat suivant a été réalisé le long du littoral français ainsi qu'au sein du Parc naturel de Gaume : là où les poubelles sont présentes, on observe plus de déchets (poubelles qui débordent ou sont mises à sac par les animaux, déchets sauvages ...). Ainsi, il apparaît plus pertinent d'inviter les usagers à les reprendre chez eux pour les trier ensuite ou les déposer dans les poubelles prévues à certains endroits (portes d'entrée du Parc, parkings de délestage).

- Objectifs :

- 1. Sensibiliser les citoyens et touristes à la préservation de la nature du territoire ;
- 2. Encourager le code de bonne conduite ;
- 3. Uniformiser et rendre accessible la communication autour des comportements à adopter sur le territoire ;
- 4. Poser les limites géographiques du territoire.

- Méthodologie

A) Créer le contenu de la charte

- 1. Identifier les points d'attention (problèmes comportementaux, incivilités, gestion des déchets ...);
- 2. Développer le contenu avec une présentation attractive, ludique, humoristique (ex. nudge) ; Inclure/relier la charte à la marque "Parc national" et à l'identité de ce dernier pour induire plus facilement les comportements souhaités à tous les publics.
- 3. Soumettre le contenu à l'approbation des organes concernés (DNF, MT, organes de préservation de la nature...) et adaptations en fonction ;

B) Créer le contenu de la carte du territoire

1. Identifier les éléments qui se retrouveront sur la carte (thématiques des zones d'accueil, nom des communes...);
2. Situer spatialement les éléments sur la carte.

C) Matérialisation de la charte et de la carte de manière innovante en termes de présentation (illustrations/conceptualisation)

1. Création d'un livret (style A5) reprenant la carte au centre et la charte au dos accessible à tous et en lien avec la charte graphique du Parc national ;
2. Prévoir des déclinaisons originales sur d'autres supports (affichage sur les panneaux, et totems numériques, capsule, tags au sol (craie), jeux ludiques, matériel 3D, autres équipements...).

D) Promotion et diffusion de la charte

Rendre les supports en ligne et en format papier accessibles aux portes d'entrées, dans les points d'information touristiques, dans les écoles, les lieux publics et privés (Horeca, commerces, attractions, les centres d'accueil...).

- Localisation :

Périmètre du Parc national et zone d'influence

- Public(s) ciblé(s) :

Citoyens

Touristes

Familles (enfants, parents...)

Élèves, instituteurs, professeurs...

Acteurs locaux

Personnes à besoins spécifiques